



Assemblée générale

Soixante-douzième session

95^e séance plénière

Mardi 12 juin 2018, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 35 de l'ordre du jour

Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement

Rapport du Secrétaire général (A/72/847)

Projet de résolution (A/72/L.55)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie qui va présenter le projet de résolution A/72/L.55.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Tandis que nous marquons le vingtième anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, les déplacements forcés dans le monde ont atteint un niveau record – 65,6 millions de personnes déplacées par les conflits, la violence, les persécutions et les catastrophes naturelles. Si la cause des déplacements peut varier, la souffrance humaine, elle, est toujours la même.

Parmi ces 65 millions de personnes déplacées, il y a jusqu'à 400 000 ressortissants de mon propre pays, la Géorgie. C'est en leur nom que je prends la parole aujourd'hui à l'Assemblée pour présenter et solliciter l'appui de l'Assemblée générale au projet de résolution A/72/L.55, intitulé « Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie, Géorgie, et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, Géorgie » au titre du

point 35 de l'ordre du jour, intitulé « Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement ».

Le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée, que nous adoptons chaque année depuis 10 ans, non seulement découle des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, mais est aussi devenu d'une certaine façon l'incarnation de ces principes. Les Principes directeurs consistent en trois concepts fondamentaux : le droit qu'ont tous les déplacés de rentrer chez eux, y compris le droit à un retour dans la sécurité et la dignité et les droits patrimoniaux; le caractère inacceptable des changements démographiques imposés par la force; et la nécessité d'un libre accès aux activités humanitaires.

Avec le projet de résolution, nous soulignons l'importance des Principes directeurs et nous appuyons fermement le travail des discussions internationales de Genève, instance mandatée par l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 et coprésidée par des représentants de l'ONU, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Malheureusement, l'engagement indéfectible de la Géorgie et les mesures constructives qu'elle a prises dans le cadre des discussions internationales de Genève, où sont représentées toutes les parties prenantes, n'ont pas été payés de retour. Nous sommes confrontés à une politique de mépris concertée de la part des participants s'agissant de la question du retour, et ce bien que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-17996(F)



Document adapté

Merci de recycler



le Secrétaire général ait invité les participants à s'abstenir de quitter les séances au moment de l'examen de ces points de l'ordre du jour ainsi qu'à soumettre leurs préoccupations à l'examen dans le cadre des discussions internationales de Genève.

L'évolution récente de la situation en matière de sécurité et de droits de l'homme dans les territoires géorgiens occupés est aussi très alarmante. Au XXI^e siècle, nous continuons de voir l'installation de barrières de fil barbelé et de panneaux indicateurs de la prétendue frontière qui s'étalent, chose révoltante, sur 49 kilomètres dans la région de l'Abkhazie et 52 kilomètres dans la région de Tskhinvali. Le Secrétaire général condamne cette situation dans son dernier rapport sur la Géorgie (A/72/847).

Les violations des droits de l'homme dans les régions occupées sont devenues monnaie courante. On y subit enlèvements, détentions arbitraires, saisies des biens, restrictions à l'accès à l'éducation dans la langue maternelle, restrictions à la liberté de circulation et de résidence, et discrimination persistante sur la base de l'origine ethnique.

J'ai déjà eu à parler, depuis cette tribune, du meurtre brutal d'un Géorgien déplacé, Giga Otkhozoria, par un soi-disant garde-frontières qui l'a pourchassé et abattu en plein jour – le tout enregistré par les caméras de vidéosurveillance (voir A/70/PV.96). Cette année, Archil Tatumashvili, un déplacé de la région de Tskhinvali, a été arrêté par la Puissance occupante et torturé à mort alors qu'il se trouvait en détention. Son corps mutilé et vidé de tous ses organes a été remis à sa famille trois semaines plus tard. Les responsables sont toujours en liberté car ces tragédies accidentelles n'ont rien d'accidentel; elles témoignent de violations systématiques des droits humains fondamentaux dans les territoires occupés qui, comme l'a dit l'ancien Haut-Commissaire aux droits de l'homme, restent un « trou noir » et « l'un des endroits les plus inaccessibles au monde ».

Pour y remédier, le Conseil des droits de l'homme s'est déclaré pour la deuxième année consécutive vivement préoccupé par la situation humanitaire et celle des droits de l'homme dans les régions occupées de Géorgie en adoptant la résolution 37/40 à sa session de mars 2018, dans laquelle il demande que le Haut-Commissariat et les autres mécanismes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme soient autorisés à accéder immédiatement aux territoires occupés. L'ouverture de ces régions à la communauté internationale aux fins de la surveillance et de l'établissement de

rapports sur toutes les violations des droits de l'homme représenterait un grand pas en avant vers la fin de l'impunité et de l'anarchie.

Dans ces conditions et malgré toutes les entraves rencontrées sur le terrain, le Gouvernement géorgien a proposé une nouvelle initiative de paix – « Un pas vers un avenir meilleur » – qui vise à renforcer les échanges entre les communautés et à faire des progrès sur trois plans : faciliter et développer les échanges commerciaux à travers les lignes de démarcation; créer de nouvelles possibilités et simplifier l'accès à l'enseignement à tous les niveaux; et faciliter l'accès aux divers services et avantages. La Géorgie continue résolument de développer sa politique de réconciliation et de réintégration car elle est convaincue que l'attachement à un ordre fondé sur des règles et une activité diplomatique accrue sont le seul moyen de parvenir à une paix durable.

Le Secrétaire général, M. António Guterres, parlant des priorités pour l'année 2018, a engagé la communauté internationale à « créer les conditions d'un retour durable, librement consenti, dans la sécurité et la dignité des réfugiés dans leur lieu d'origine, conformément aux normes internationales ». Si le projet de résolution présenté aujourd'hui par la Géorgie porte sur la situation dans un seul pays, l'enjeu fait partie intégrante d'un problème mondial, celui des déplacements forcés. Dans cette salle, nous sommes tous conscients du caractère tout à fait humanitaire du principe du retour. C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée d'appliquer ce principe même aux déplacés de Géorgie. Ils font eux aussi partie de l'action mondiale que nous menons pour ne pas faire de laissés-pour-compte.

Dans son dernier rapport en date sur la Géorgie, le Secrétaire général a souligné sans ambages que

« il faut comprendre que le retour est un droit de l'homme qui relève du domaine humanitaire et qu'il ne peut donc être conditionné par des questions politiques ou la conclusion d'accords de paix. Cette question est indépendante de la résolution du conflit sous-jacent » (A/72/847, par.43).

Il est désormais temps pour nous, l'Assemblée générale, de montrer que nous adhérons fermement aux principes susmentionnés et de démontrer notre attachement commun à une paix durable. Nous devons continuer d'envoyer un message d'espoir aux centaines de milliers de victimes de déplacements forcés. En conséquence, j'exhorte de nouveau l'Assemblée à voter pour

le projet de résolution A/72/L.55 et à reconnaître une fois encore que les déplacés ont un droit au retour.

M. Moraru (République de Moldova) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique–GUAM et de ses États membres : l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Ukraine, et mon pays, la République de Moldova.

Des millions de personnes dans les pays du Groupe GUAM ont été contraintes de quitter leurs foyers du fait des conflits armés. Les déplacements forcés ont déclenché toute une série de problèmes humanitaires dans la région du Groupe GUAM. Nous estimons que les préoccupations humanitaires des populations touchées doivent être une priorité. Garantir le retour dans la sécurité et la dignité des déplacés et des réfugiés dans la zone du Groupe GUAM, en tant que principal moyen de trouver des solutions durables pour les déplacés de force, constitue un objectif fondamental.

Cette année encore, les États membres du Groupe GUAM présentent une position commune à l'appui du projet de résolution annuel, publié cette année sous la cote A/72/L.55, intitulé « Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie, Géorgie, et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, Géorgie ». Ce projet de résolution se penche sur le sort de centaines de milliers de déplacés et de réfugiés qui ont été forcés de quitter les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali du fait du conflit qui y sévit et de plusieurs vagues de nettoyage ethnique.

Dix ans après l'adoption de la première résolution sur la situation des personnes déplacées et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) (résolution 62/249), aucun progrès n'a été réalisé. Nous regrettons qu'en dépit des appels lancés par la communauté internationale, les conditions requises pour un retour organisé en toute sécurité et dans la dignité ne soient pas encore créées, et que des centaines de milliers de personnes restent privées de leur droit au retour et de leurs droits patrimoniaux. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (A/72/847), aucun changement significatif ne s'est produit durant la période considérée pour ce qui est de l'exercice par les réfugiés et les déplacés de leur droit au retour.

Nous réaffirmons notre appui aux discussions internationales de Genève, qui sont pour les parties prenantes un cadre unique d'examen des questions de sécurité et de stabilité ainsi que des problèmes

humanitaires, y compris ceux liés au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous regrettons que le débat sur les questions humanitaires les plus essentielles qui a lieu dans le cadre des discussions internationales de Genève soit constamment sapé par le mépris concerté affiché par certains participants.

Nous considérons le présent projet de résolution comme un outil important pour encourager encore davantage les participants aux discussions internationales de Genève à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux problèmes dans le cadre du mandat de ces discussions, notamment la question de la création des conditions propices à un retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité. Nous restons gravement préoccupés par la situation relative aux droits de l'homme dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie Tskhinvali/Ossétie du Sud. Dans un contexte marqué par la poursuite de l'installation de clôtures de barbelés, les détentions illégales, les saisies de biens, les restrictions imposées à la liberté de mouvement et à l'accès à l'éducation et d'autres violations fondées sur l'appartenance ethnique, la population locale est privée des garanties minimales pour vivre. La situation est particulièrement alarmante, étant donné qu'aucun mécanisme international de surveillance n'est autorisé à suivre la situation sur le terrain.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil des droits de l'homme, à ses trente-quatrième et trente-septième sessions, des résolutions sur la coopération avec la Géorgie. Ces résolutions expriment une profonde inquiétude quant à la situation humanitaire et à la situation relative aux droits de l'homme en Abkhazie, Géorgie, et dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, Géorgie, et demandent que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres mécanismes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme soient autorisés à accéder immédiatement à ces territoires. Nous nous félicitons également de l'initiative de paix, intitulée « Un pas vers un avenir meilleur », récemment proposée par le Gouvernement géorgien, et espérons qu'elle permettra une interaction accrue entre les populations sur le terrain.

Les États membres du Groupe GUAM renouvellent leur appui inébranlable à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie au sein de ses frontières internationalement reconnues. Le présent projet de résolution est une occasion pour les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de réaffirmer leur attachement au droit fondamental des personnes

déplacées et des réfugiés à un retour dans la sécurité et la dignité et d'exprimer leur solidarité avec les personnes déplacées de force dans le monde. En conséquence, nous voterons pour ce projet de résolution, et appelons les autres délégations à se joindre à nous et à appuyer cette noble cause.

M^{me} Plepytė (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États baltes et nordiques, à savoir le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Norvège, la Suède et mon pays, la Lituanie. La Bulgarie, l'Irlande, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie s'associent à cette déclaration.

Le nombre de déplacés et de réfugiés dans le monde a atteint un niveau sans précédent et continue de croître en raison des conflits armés, de la violence, des persécutions et des violations des droits de l'homme. Nous ne devons pas oublier qu'au cœur de ce phénomène négatif, il y a le sort de chaque personne touchée. Malheureusement, la Géorgie figure parmi les pays les plus gravement touchés par le problème des déplacements forcés. Dix ans après la première adoption de la résolution sur les personnes déplacées et les réfugiés d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) (résolution 62/249), aucun progrès n'a été constaté. Des centaines de milliers de déplacés restent privés de leur droit à un retour dans leurs lieux d'origine librement consenti, dans la sécurité et la dignité, ainsi que de leurs droits patrimoniaux.

Dans son rapport sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2018/462), le Secrétaire général a fait de la prévention des déplacements forcés et de la recherche de solutions durables pour les réfugiés et les déplacés une des ses priorités. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement l'appel du Secrétaire général à renouveler les efforts non seulement pour prévenir les déplacements, mais également pour éliminer leurs causes profondes et soutenir les communautés touchées. Le projet de résolution (A/72/L.55) que nous allons adopter aujourd'hui reprend clairement les objectifs du Secrétaire général et nous engage tous à continuer de fournir une protection et une assistance aux personnes déplacées de force en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, en Géorgie, et à faire en sorte qu'elles puissent exercer leur droit fondamental à un retour dans la sécurité et la dignité.

La situation des droits de l'homme dans ces régions occupées de Géorgie continue de nous préoccuper. La Russie continue de violer les engagements pris

dans les accords signés les 12 août et 8 septembre 2008 en maintenant une présence militaire en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, en Géorgie. Les enlèvements, les détentions arbitraires qui découlent de la transformation des lignes de démarcation en frontières, les nouvelles restrictions à la liberté de circulation et le manque d'accès aux soins de santé et à l'éducation dans la langue maternelle des élèves ont des conséquences directes sur la vie quotidienne de centaines de milliers de personnes touchées par ce conflit prolongé.

L'adoption par le Conseil des droits de l'homme de la résolution 37/40 sur la coopération avec la Géorgie a clairement montré que la communauté internationale reste saisie de la question, car elle a mis l'accent sur la nécessité de remédier aux problèmes humanitaires et en matière de droits de l'homme auxquels sont confrontées les personnes déplacées de force de l'Abkhazie et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud. Dans ce contexte, nous demeurons préoccupés par le fait qu'au cours des dernières années, aucun mécanisme international de surveillance des droits de l'homme ne s'est vu accorder un accès sans entrave à l'Abkhazie et à la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, et nous appelons à autoriser l'accès immédiat au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et aux autres mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme.

Nous renouvelons notre appui aux discussions internationales de Genève et nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties concernées à intensifier leurs efforts en vue d'accomplir des progrès tangibles dans le règlement des questions essentielles pour ce qui est de la sécurité et des conditions humanitaire, de manière à améliorer la situation en matière de sécurité et de droits de l'homme et à répondre aux préoccupations humanitaires pressantes des populations touchées, y compris les personnes déplacées. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre ferme appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Pour conclure, compte tenu de l'absence de progrès sur le terrain, nous appelons l'ONU à rester engagée. Le projet de résolution à l'examen aujourd'hui, qui est publié sous la cote A/72/L.55, donne un signal clair de notre engagement en faveur des personnes qui ont été contraintes par la force de partir de chez elles. Comme les années précédentes, nous voterons pour le

projet de résolution et nous appelons tous les membres de l'Assemblée à faire de même.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République de Moldova au nom des États membres du Groupe Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova et voudrait ajouter quelques observations à titre national.

Cette année marque un triste anniversaire. Il y a 10 ans, la Russie lançait son agression contre la Géorgie. Depuis le début de l'occupation russe des territoires géorgiens d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud, la situation sur le terrain s'est considérablement détériorée. Cela n'a évidemment rien de nouveau; c'est ce qui se passe à chaque fois que la Russie intervient, comme notre amère expérience le démontre amplement.

Nous condamnons fermement la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, les restrictions à l'éducation dans la langue maternelle des deux régions géorgiennes occupées et la démolition en masse des maisons de Géorgiens de souche signalée dans la région de Tskhinvali. Nous sommes par ailleurs profondément préoccupés par le grand nombre de personnes déplacées qui ont été privées de leur droit à un retour dans la sécurité et la dignité.

L'Ukraine exhorte la Puissance occupante, la Fédération de Russie, à accorder un accès immédiat et sans entrave aux observateurs internationaux et régionaux indépendants en matière de droits de l'homme, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. À cet égard, nous saluons l'adoption récente de la résolution 37/40 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Coopération avec la Géorgie », et appuyons avec énergie le projet de résolution annuel sur la situation des personnes déplacées et des réfugiés d'Abkhazie, en Géorgie, et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, en Géorgie, dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/72/L.55).

L'Ukraine condamne fermement la récente décision de la République arabe syrienne de reconnaître les territoires géorgiens occupés d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud et d'établir des liens diplomatiques avec eux. La décision de la Syrie constitue une nouvelle violation des normes et principes du droit international par le régime d'Al-Assad et montre clairement la volonté des autorités syriennes en place de plaire au Kremlin. À cet égard, je renouvelle l'appui indéfectible de l'Ukraine à la souveraineté et à l'intégrité territoriale

de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Une fois de plus, l'Ukraine condamne vigoureusement toutes les mesures prises par la Fédération de Russie qui portent atteinte aux libertés et droits fondamentaux des personnes, en particulier ceux des personnes déplacées et des réfugiés, en violation des obligations pertinentes énoncées par le droit international. J'exhorte les autorités d'occupation russes à mettre un terme à leurs pratiques illégales et à honorer les obligations qui incombent à la Russie en tant que Puissance occupante en vertu du droit international humanitaire.

L'Ukraine appuiera l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis et appelle les autres délégations à voter pour ce texte important.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/72/L.55.

Avant de donner la parole aux délégations au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Grant (Canada) : Le Canada est heureux d'appuyer encore une fois le projet de résolution A/72/L.55, intitulé « Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie, Géorgie, et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, Géorgie ». Le Canada soutient sans réserve la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'occupation de ces régions par la Russie est une violation flagrante du droit international qui porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Le Canada demande à la Russie de respecter ses obligations en vertu de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 et de l'accord sur les mesures d'exécution du 8 septembre 2008. Le Canada condamne aussi fermement la reconnaissance par le régime syrien des régions d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud, occupées par la Russie en Géorgie, qui défie l'ordre international fondé sur des règles et compromet les chances de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada prend note de l'initiative de paix annoncée récemment par la Géorgie – « Un pas vers un avenir meilleur ». Les propositions de l'initiative,

en particulier pour ce qui est de faciliter le commerce, l'éducation et la création de liens entre particuliers, témoignent d'une approche constructive qui peut bénéficier aux populations d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et au reste de la Géorgie. Nous attendons avec intérêt les contributions que cette initiative peut apporter dans la vie des populations qui résident dans ces régions.

Le Canada est profondément préoccupé par le sort des plus de 40 millions de personnes dans le monde, y compris des centaines de milliers de personnes en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, qui restent déplacées du fait de conflits et de circonstances sur lesquelles elles n'ont aucun contrôle. La corrélation entre l'augmentation du nombre de déplacements et la multiplication des conflits violents dans le monde nécessite un engagement international à long terme pour répondre aux besoins des personnes déplacées de force, trouver des solutions durables et lutter plus efficacement contre les causes profondes des déplacements forcés. Dans ce contexte, nous nous félicitons qu'à l'occasion du vingtième anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, une attention accrue soit accordée aux mesures à prendre pour faire face aux déplacements internes et encourageons la poursuite du dialogue sur cette question.

Le projet de résolution d'aujourd'hui sert à rappeler à la communauté internationale la gravité de la situation humanitaire dans les régions occupées de la Géorgie, ainsi que l'urgence de la question des déplacements prolongés de par le monde. Le Canada invite tous les États Membres à contribuer aux efforts soutenus visant à atténuer les souffrances de toutes les personnes touchées par le conflit, ainsi qu'à renforcer ces efforts en vue d'établir une paix durable. L'appui à ce projet de résolution sera un pas en avant important vers la réalisation de cet objectif.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Cette année encore, l'Assemblée générale est saisie du projet de résolution à l'examen aujourd'hui (A/72/L.55). Ses auteurs disent à chaque fois qu'en lançant cette initiative, ils sont motivés par le souci des besoins de ceux qui, à cause d'un conflit armé, ont perdu leur logement et leurs moyens de subsistance, et ont été contraints de quitter leur lieu de résidence. Toutefois, le présent projet, comme ses prédécesseurs, est le fruit d'une initiative profondément politisée. Les auteurs du projet de résolution ne s'intéressent pas aux véritables besoins et préoccupations des populations

de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Tbilissi cherche à réaliser ses objectifs politiques en utilisant la question humanitaire et en spéculant sur le sort des diverses populations – Géorgiens, Abkhazes, Ossètes et représentants d'autres nationalités – qui ont souffert de la politique nationaliste et agressive des autorités géorgiennes de l'époque, notamment en 2008.

Au lieu d'engager un dialogue direct et de fond avec Sokhoumi et Tskhinvali à Genève, Tbilissi continue de dénigrer ses opposants dans les instances internationales dans lesquelles l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud ne sont pas représentées. Tbilissi refuse à ce jour de signer un accord sur le non-recours à la force avec Sokhoumi et Tskhinvali. Nous ne pouvons donc pas considérer que les appels lancés par la Géorgie en faveur de la paix et de la confiance sont sincères. Ces agissements des autorités géorgiennes aggravent la situation dans la région, retardent le règlement des vrais problèmes qui touchent les réfugiés et sapent la confiance entre les parties. Aujourd'hui, nous devrions débattre de la coexistence pacifique dans la région, en tenant compte des réalités géopolitiques. Il est temps pour la Géorgie d'opter pour un débat constructif sur les questions humanitaires, plutôt que de lancer des accusations gratuites et sans fondement contre Sokhoumi et Tskhinvali dans les instances internationales.

Le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale n'est pas objectif et sert les intérêts politiques étroits d'une seule partie au conflit. Il ne permettra pas de normaliser la situation dans la région, ni d'établir des contacts et des relations de bon voisinage entre l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud et la Géorgie, alors que ce sont là des conditions indispensables pour régler le problème des réfugiés dont beaucoup d'orateurs ont parlé aujourd'hui.

À la lumière de ce qui précède, la délégation russe demande un vote enregistré sur le projet de résolution A/72/L.55 et votera contre. Nous appelons les autres délégations qui s'opposent à la politisation des travaux de l'Assemblée générale à ne pas appuyer cette initiative.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni appuie pleinement le projet de résolution A/72/L.55 dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il réaffirme le droit inaliénable qu'ont les déplacés et réfugiés, indépendamment de leur origine ethnique, de rentrer chez eux, dans la sécurité et la dignité. Il s'agit d'une question humanitaire et de droits de l'homme qui ne doit pas être conditionnée à des processus politiques plus larges.

Il y a plus de 250 000 déplacés recensés en Géorgie. Un grand nombre de ces personnes vit dans des conditions difficiles et de grande précarité. Il importe que l'Assemblée générale envoie un message pour dire qu'elle n'a pas oublié ces personnes et continuera d'appeler à leur retour dans leurs foyers. Je dirais même qu'il est peut-être encore plus important de le faire avec chaque année qui passe. C'est pourquoi le Royaume-Uni votera pour le projet de résolution d'aujourd'hui. Nous encourageons tous les autres à faire de même.

De façon plus générale, le Royaume-Uni accueille avec satisfaction les efforts consentis par le Gouvernement géorgien pour améliorer la situation des personnes déplacées et se félicite des rapports soumis régulièrement tant par le Gouvernement géorgien que par le médiateur géorgien sur la situation des droits de l'homme en Abkhazie et en Ossétie du Sud. Il est important que les législations nationales et internationales soient effectivement mises en œuvre afin d'appuyer les efforts visant à aider et protéger les personnes déplacées. Nous appelons la Russie à cesser ses activités qui consistent à transformer les lignes de démarcation administrative avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud en une véritable frontière, ce qui constitue un obstacle direct au retour dans leurs foyers des Géorgiens déplacés. Nous espérons que toutes les parties mettront à profit les discussions internationales de Genève pour accomplir des progrès sur les questions humanitaires.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/72/L.55, intitulé « Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie, Géorgie, et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, Géorgie ».

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Belgique, Belize, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal,

République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Eswatini, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Yémen

Votent contre :

Arménie, Bélarus, Burundi, Cuba, Fédération de Russie, Myanmar, Nauru, Nicaragua, Philippines, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Soudan du Sud, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe

S'abstiennent :

Algérie, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Cabo Verde, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fidji, Guinée-Bissau, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Thaïlande, Tunisie, Zambie

Par 81 voix contre 16, avec 62 abstentions, le projet de résolution A/72/L.55 est adopté (résolution 72/280).

[La délégation de la République arabe syrienne a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre.]

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Shilo (Israël) (*parle en anglais*) : Israël accueille avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement géorgien afin d'améliorer les conditions de vie et la situation socioéconomique des personnes déplacées. Israël juge encourageants les débats

constructifs qui se sont tenus dans le cadre des discussions internationales de Genève au sein du Groupe de travail II et qui ont abouti à des mesures concrètes sur les questions humanitaires, notamment celles concernant la protection de l'environnement. Nous saluons aussi le programme d'action pour la coopération adopté par la Géorgie, qui vise à renforcer la confiance entre les communautés divisées.

Israël appuie l'esprit de réconciliation via un dialogue direct encouragé par le Gouvernement géorgien et voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer qu'il appuie et reconnaît l'intégrité territoriale de la Géorgie. Nous réaffirmons notre position bien connue, à savoir que le règlement des conflits prolongés passe par une démarche négociée et arrêtée d'un commun accord, et non par des actions unilatérales.

M. De Souza Monteiro (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'est toujours abstenu dans le vote sur les projets de résolution concernant les personnes déplacées et les réfugiés d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, car ces votes peuvent, selon nous, préjuger ou influencer l'examen de questions délicates, qui doivent être réglées par les négociations pertinentes à Genève.

Le Brésil reconnaît l'intégrité territoriale de la Géorgie et espère que son différend avec la Fédération de Russie pourra être réglé rapidement, pacifiquement et par le dialogue. Nous demandons instamment à tous les acteurs de rechercher des solutions durables au problème des personnes déplacées et des réfugiés et de créer des conditions politiques favorables pouvant favoriser leur retour et dissiper les craintes d'une reprise du conflit. Nous demandons à toutes les parties concernées de continuer de coopérer et d'adopter des mesures de confiance, notamment dans le cadre du processus de Genève.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 35 de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour (*suite*)

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant entendre les orateurs restants dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

M. Akhinzhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais moi aussi remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/72/815)

La séance d'aujourd'hui est une nouvelle et importante occasion de débattre de la mise en œuvre de nos engagements communs qui définissent la marche à suivre pour mettre fin à l'épidémie de VIH, laquelle est loin d'être éradiquée et continue d'affecter un grand nombre de personnes, l'économie de nombreux États Membres et le tissu même de leur société. C'est pourquoi, en 2016, l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 (résolution 70/266), y compris la cible de traitement 90-90-90 d'ici à 2020. Le Kazakhstan est tout à fait déterminé à atteindre cet objectif grâce à ses nombreux programmes et services, que j'ai l'honneur de présenter brièvement. La version intégrale de cette déclaration sera disponible en ligne.

Dans ses plans d'action, le Kazakhstan applique une approche multidimensionnelle en vue d'endiguer la propagation du VIH. Le Gouvernement kazakh assure jusqu'à présent plus de 81 % du financement de la lutte contre le VIH/sida menée dans le pays. Dans le même temps, nous coopérons étroitement avec les organisations non gouvernementales, qui représentent toutes les couches de la société, en particulier les plus vulnérables. Nous avons considérablement réduit le coût des médicaments, notamment en les achetant par l'intermédiaire de mécanismes internationalement reconnus, et nous remercions sincèrement le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'UNICEF de leur appui constant.

Au titre de la cible 90-90-90, le Kazakhstan offre un accès universel au dépistage du VIH. Nous participons aussi à l'initiative mondiale d'ONUSIDA visant à accélérer la riposte dans les grandes villes. Chaque année, plus de 2 millions de personnes effectuent gratuitement un test de dépistage du VIH, et plus de 80 % des personnes séropositives connaissent leur statut. Conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé, le Kazakhstan a adopté une stratégie de dépistage et de traitement. Nous avons observé une amélioration considérable de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH. Le taux des décès dus au sida est tombé de 16,1 % en 2010 à 10,6 % en 2017. L'un des principaux domaines d'intervention est la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant, ce qui a eu pour résultat une réduction significative

de la transmission verticale, dont le taux est tombé de 8,4 % à 1,9 %.

En outre, nous nous sommes fixé cette année trois objectifs ambitieux : faire en sorte que plus de 80 % des personnes séropositives connaissent leur statut, que 70 % d'entre elles reçoivent un traitement et que 70 % de ces traitements soient efficaces. Nous garantissons aussi un accès à des services médicaux de qualité à tous les citoyens, sans exception. Le Kazakhstan fait siens les Principes d'éthique médicale selon lesquels il faut tout faire pour prévenir la stigmatisation et la discrimination. De même, les étrangers séropositifs ne sont pas empêchés d'entrer et de séjourner au Kazakhstan et ont le droit de recevoir une assistance médicale dans le cadre de notre régime d'assurance-maladie sociale. Grâce à ces mesures curatives prises volontairement par notre gouvernement, le Forum économique mondial a classé le Kazakhstan dans le groupe des pays ayant un faible taux d'incidence dans le groupe d'âge des 15-49 ans qui, dans notre cas, est de 0,2 % seulement.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Kazakhstan est déterminé à atteindre les objectifs arrêtés. Leur respect et leur maintien dans les années à venir est essentiel pour éliminer totalement l'épidémie. Outre les plans adoptés au niveau mondial et ceux spécifiques à un pays, nous devons adopter une approche régionale, sachant que l'épidémie de VIH ne connaît pas de frontières. Le moyen le plus sûr pour l'éliminer est donc de s'assurer que les pays voisins formulent et mettent en oeuvre des politiques qui se renforcent mutuellement. À cet égard, nous ne pouvons sous-estimer l'importance du rôle de coordination que joue l'ONU sur le terrain, en appelant à ce que l'initiative Unité d'action des Nations Unies soit appliquée au niveau régional. On ne pourra dire que la stratégie a donné des résultats que lorsqu'on saura que personne n'a été laissé de côté et que lorsque toutes les parties prenantes – système de santé publique, séropositifs, militants locaux, organisations internationales, scientifiques, experts, responsables politiques, hommes d'affaires et autres – travailleront ensemble avec détermination.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus se félicite vivement de l'appui que l'ONU et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) apportent à l'action que nous menons au niveau national pour prévenir et traiter le VIH/sida. Notre plan de lutte contre ce fléau est clair et il est énoncé dans notre descriptif de programme de pays.

Cela signifie avant tout prévenir la propagation du virus. Le Biélorus a réussi à endiguer l'épidémie. Notre taux d'infection à VIH est de 25 pour 100 000 habitants, un des plus faibles du monde. L'infection à VIH est principalement liée à des questions telles que le mode de vie et la consommation de drogues. Les conséquences de l'infection à VIH touchent des groupes et des familles spécifiques, et le pire est de voir des enfants totalement innocents séropositifs. C'est pourquoi la prévention du VIH requiert l'attention non seulement des professionnels de la santé, mais aussi de toute la société. Il va sans dire qu'un mode de vie sain et une réduction des facteurs de risque sont essentiels au succès. Le Gouvernement biélorussien s'emploie à renforcer la coordination de l'action entre les entités de l'État dans les domaines de l'éducation, de la protection sociale, de la médecine et de l'application des lois. Nous y impliquons activement les partenaires non étatiques, notamment les organisations sociales et religieuses.

Deuxièmement, nous considérons que notre tâche doit être de garantir que les personnes atteintes de cette maladie – dont le nombre, selon les données de notre ministère de la santé, atteindrait quelque 15 000 personnes, représentent moins de 0,2 % de toute la population et reçoivent le traitement et l'aide sociale dont elles ont besoin pour pouvoir vivre plus longtemps, subvenir aux besoins de leurs enfants et contribuer au développement du pays. Le plus important pour nous tous est de prendre soin des enfants, domaine dans lequel le Biélorus a réalisé des avancées considérables. Par exemple, en 2016, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a certifié que nous avons réussi à prévenir tout cas de transmission du VIH de la mère à l'enfant. Ce n'est plus un sujet de préoccupation majeur pour nous, et notre système de santé et notre société se concentrent désormais sur la prévention des risques, même les plus minimes, d'infection des enfants au VIH. Nous sommes reconnaissants à ONUSIDA de nous avoir fait profiter de l'expérience internationale qu'il a accumulée dans tous ces domaines. Nous voulons coopérer activement avec ONUSIDA, non seulement dans des forums multilatéraux, mais également de manière bilatérale.

En novembre 2016, avec l'appui d'ONUSIDA et de l'OMS, nous avons organisé une réunion régionale à Minsk sur la lutte contre le VIH/sida et la tuberculose, à laquelle ont participé 12 pays de la région, ainsi que des organisations internationales et publiques, et nous avons l'intention de poursuivre notre coopération dans ce domaine. La participation à ces rencontres d'un large

éventail d'États connaissant des problèmes similaires relatifs à la prévention et au traitement du VIH/sida est riche de promesses et nous sera utile à tous. Nous sommes aussi très reconnaissants à ONUSIDA de l'aide qu'il a fournie dans la collecte de fonds auprès de donateurs internationaux, en particulier le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et nous envisageons de renforcer notre coopération constructive dans ce domaine. Le Bélarus est déterminé à mettre en œuvre la Déclaration politique de 2016 sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, ainsi que la stratégie 90-90-90 d'ONUSIDA adoptée à New York en 2016. Les principes directeurs des mesures d'intervention face à l'épidémie de VIH ont été intégrés dans le programme national de prévention du Bélarus.

Notre pays a autorisé l'autodiagnostic du VIH et a commencé à vendre des tests sérologiques de détection du VIH dans les pharmacies l'année dernière. Nous nous employons à mettre en place un système national durable de lutte contre le VIH/sida. Au cours des 10 dernières années, nous avons plus que triplé les dépenses de l'État dans ce domaine. Le programme public pertinent pour la période 2016-2020 spécifie que plus de 70 % des fonds affectés à la lutte contre le VIH doivent provenir de sources internes, à la fois du budget de l'État et de budgets locaux. Avec la réduction du prix des médicaments antirétroviraux, le taux de financement public du traitement antirétroviral en 2018 a presque triplé par rapport à 2016. En décembre 2017, le Ministère bélarussien de la santé a promulgué un décret qui a considérablement élargi les possibilités pour les personnes séropositives d'adopter des enfants ou de devenir famille d'accueil, un grand pas en avant qui a été rendu possible par le fait que le traitement complet disponible dans notre pays a contribué à réduire la charge virale à un niveau tel qu'elle n'est plus transmissible par l'être humain.

Le 1^{er} mars, à l'occasion de la Journée zéro discrimination, et dans le cadre de notre plan d'action national pour les droits de l'homme, nos ministères des affaires étrangères et de la santé ont organisé, en coopération avec ONUSIDA, une importante manifestation en vue de mettre en place un partenariat visant à promouvoir un appui sûr et efficace aux personnes vivant avec le VIH/sida. Parmi les participants figuraient des membres du Parlement et des représentants des organes de l'État, du corps diplomatique et des organisations internationales et non gouvernementales. L'objectif principal était d'appeler l'attention sur les problèmes des personnes

vivant avec le VIH et le sida en ce qui concerne le traitement médical, ainsi que sur la lutte contre les attitudes stéréotypées à l'égard de ces personnes et la prévention de la discrimination dont elles sont victimes. Le Bélarus est déterminé à renforcer les programmes de réduction des risques et à garantir leur viabilité, et il est prêt à partager son expérience nationale s'agissant de vaincre l'épidémie de VIH.

Pour terminer, je voudrais assurer l'Assemblée que les dirigeants de l'Organisation des Nations Unies et d'ONUSIDA peuvent continuer de compter sur le Bélarus comme un partenaire fiable dans ce domaine aux niveaux régional et international.

M^{me} Mōnōko (Lesotho) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Gouvernement du Royaume du Lesotho. Je m'associe aux déclarations prononcées par le représentant du Kenya, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de la Tanzanie, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (voir A/72/PV.94).

Nous notons avec inquiétude que le Lesotho a l'incidence de VIH la plus élevée au monde et le deuxième taux de prévalence de la maladie, avec plus de 330 000 personnes vivant avec le VIH et plus de 13 000 nouvelles infections par an chez les adultes, selon une enquête transversale auprès des ménages menée de 2016 à 2017 à l'échelle du pays dans le cadre d'une étude d'impact réalisée à partir d'enquêtes auprès des populations au Lesotho.

Je dois souligner que le Lesotho a fait d'énormes progrès dans sa riposte au sida et dans les mesures qu'il a prises pour renforcer l'intégration du VIH dans d'autres services de santé, notamment les services traitant la tuberculose, le cancer du col de l'utérus, les maladies non transmissibles, la santé sexuelle et procréative et la santé maternelle et infantile, et 67 % des personnes vivant avec le VIH ont désormais accès aux médicaments capables de sauver la vie. Nous avons également mis en place des stratégies pour améliorer l'accès aux services de prévention et de traitement du VIH et réduire la discrimination à l'égard des personnes séropositives. En 2016, le Lesotho a adopté une stratégie de dépistage et de traitement, qui s'est traduite par une augmentation rapide du nombre de tests de dépistage du VIH et de personnes sous traitement antirétroviral. Le Gouvernement a également donné la priorité à la couverture sanitaire universelle, dans l'objectif principal de fournir des services complets à 50 collectivités désavantagées et mal desservies.

En même temps, notre nouveau plan stratégique national sur le VIH est tout à fait en phase avec les engagements pris dans le cadre de la stratégie d'accélération de la riposte et avec la vision exposée dans la Déclaration politique de 2016 de l'Assemblée générale sur le VIH et le sida, et nous envisageons de le lancer en août. Le nouveau plan vise à accélérer la réponse nationale de manière à réduire les nouvelles infections à VIH et la mortalité, tout en faisant participer toutes les parties prenantes de façon plus coordonnée et mieux financée.

Notre ministère de la santé a également élaboré un plan stratégique pour assurer l'intégration de divers programmes, ainsi que des politiques progressistes et des approches innovantes en réponse aux lacunes identifiées dans notre étude d'impact sur le VIH. À cette fin, nous avons élaboré un plan d'accélération avec des stratégies de dépistage ciblées et une expansion géographique progressive aux zones à forte prévalence de la maladie dans tous les districts, afin d'atteindre une couverture thérapeutique de 90 % pour tous les groupes d'âge, sexes et sous-groupes d'ici à 2020. En outre, nous avons rapidement renforcé notre infrastructure et notre capacité de dépister la charge virale, ce qui a permis de faire passer le nombre de tests de dépistage de 11 000 à 251 000 par an.

Dernier point, mais non des moindres, le Ministère de l'éducation et de la formation a inclus une éducation sexuelle complète dans les programmes scolaires des écoles primaires et de la première partie du secondaire. Des progrès importants ont également été réalisés, non seulement pour ce qui est d'atteindre les cibles définies dans la stratégie d'accélération de la riposte grâce à notre réponse axée sur la personne, mais également pour ce qui est d'atteindre la cible 90-90-90, étant donné que le Lesotho a beaucoup progressé pour atteindre un niveau 77-90-88, ce qui indique un niveau élevé de couverture des services. Selon ces conclusions, nous estimons que le pays est en passe de réaliser la cible 90-90-90 d'ici à 2020.

La couverture de la thérapie antirétrovirale dans le pays s'élève à 67 %, contre 35 % en 2014, et le taux de suppression de la charge virale chez les personnes touchées s'élève à 67,6 %. En outre, une combinaison de méthodes de prévention différenciées, qui englobe un ensemble de services essentiels, a été mise au point pour chaque groupe prioritaire. Plusieurs interventions et dispositifs de prestation de services novateurs, qui vont changer la donne, ont également été mis en place

et adaptés pour améliorer l'accès aux services de lutte contre le VIH.

Les centres d'accueil pour les hommes et les adolescents créés à la mi-2017 pour atteindre les hommes et les jeunes, respectivement, sont très fréquentés et obtiennent de bons résultats. Ces installations offrent des services intégrés, accueillants et axés sur la personne, y compris le dépistage du cancer, en un seul lieu. Ces services sont fournis à des jeunes par des jeunes, et à des hommes par des hommes, ce qui donne des résultats remarquables, notamment un fort niveau d'acceptation et de participation, ainsi qu'une observance thérapeutique en hausse. La fréquentation de ces centres, qui était de 300 à 400 personnes par mois en 2017, est passée entre 1 300 à 1 500 personnes par mois cette année.

Les réalisations susmentionnées ne sont possibles que grâce au ferme appui de nos partenaires et au partenariat que nous entretenons avec eux, notamment le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, entre autres. Nous sommes reconnaissants de l'appui technique fourni récemment par ONUSIDA en vue de créer un centre de gestion des crises en matière de VIH et de santé, qui permettra d'améliorer la responsabilisation et la transparence. Nous remercions également le Gouvernement des États-Unis de sa générosité et de ses investissements importants dans le cadre des fonds et de l'appui technique fournis par PEPFAR.

En dépit de progrès louables, le Lesotho reste confronté à des problèmes. Par exemple, les adolescentes et les jeunes femmes sont toujours extrêmement vulnérables, avec un taux élevé de nouvelles infections. À cet égard, il reste nécessaire d'intensifier les efforts pour créer des services adaptés de traitement du VIH et de santé sexuelle et procréative, et lutter contre les risques et la vulnérabilité, notamment les causes sous-jacentes.

Pour conclure, le Gouvernement du Royaume du Lesotho est profondément attaché au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et il est notamment déterminé à accélérer l'action en vue d'éliminer l'épidémie de sida d'ici à 2030. Nous continuerons de rechercher des solutions à ces problèmes en collaboration avec nos partenaires de développement pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

M. Dzonzi (Malawi) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux États Membres qui ont exprimé leur préoccupation ce matin face à la faible participation à cette séance de l'Assemblée générale sur le VIH/sida. J'espère que cela ne traduit pas une attitude qui reviendrait à dire « C'est votre problème, pas le nôtre », parce que c'est précisément cette attitude qui a fait que nous en sommes là.

En premier lieu, le Malawi s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Kenya et de la Tanzanie au nom du Groupe des États d'Afrique et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), respectivement (voir A/72/PV.94).

C'est pour moi un immense honneur et un privilège que d'être présent aujourd'hui pour partager avec l'Assemblée générale les réussites et les difficultés du Malawi dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2016. Le Malawi est un des pays les plus lourdement touchés par le VIH. Selon les estimations, 1,1 million de ses 17 millions d'habitants vivent avec le VIH/sida. En 2015, le pays a aligné son plan stratégique de lutte contre le VIH/sida sur l'ambitieuse cible 90-90-90 du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), franchissant ainsi une étape cruciale vers l'élimination du sida en tant que menace de santé publique d'ici à 2030. Encouragés par la Déclaration d'engagement de 2016, le peuple et le Gouvernement malawiens ont pris un certain nombre de mesures importantes pour accélérer la réalisation de la cible 90-90-90 et sont parvenus à un score de 88-84-86 en mai 2018.

Au cours des deux dernières années, la lutte nationale contre le VIH/sida a considérablement avancé. Conscient des défis à relever pour parvenir au premier 90, le Gouvernement malawien a lancé une nouvelle politique d'autodépistage et de notification volontaire assistée des partenaires, tout en renforçant le dépistage ciblé du VIH pour les populations clefs et vulnérables. Avec l'appui du Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, nous avons créé un cadre spécial pour permettre aux professionnels de santé de procéder au dépistage du VIH tandis que nous tentons d'avoir une idée plus précise des personnes séropositives. En conséquence, 7224 892 tests de dépistage du VIH ont été effectués rien qu'en 2016 et 2017, dont 286 854 se sont avérés positifs, soit 4 %. De même, grâce à l'introduction de la politique de dépistage et de traitement du VIH, nous savons aujourd'hui que plus 750 000 personnes ont été diagnostiquées

séropositives, et 70 % d'entre elles ont une charge virale supprimée. Nous estimons que le déploiement du dolutégravir permettra d'augmenter sensiblement le nombre de personnes sous traitement antirétroviral ayant une charge virale ramenée à un niveau indétectable, ce qui marquera une avancée majeure dans la manière dont nous luttons contre le VIH au Malawi.

L'environnement juridique et politique est crucial pour garantir l'efficacité de la lutte nationale contre le sida tout en respectant les droits de l'homme. Le Gouvernement a récemment promulgué une nouvelle loi de prévention et de gestion du VIH/sida, qui vise à garantir l'accès de tous les Malawiens aux services de prévention et de traitement du VIH dans un environnement exempt de stigmatisation et de discrimination. Je tiens à remercier le Directeur exécutif d'ONUSIDA de son engagement personnel dans cette démarche afin de veiller à ce que cette nouvelle loi soit conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme et à la Loi type de la SADC sur le VIH/sida.

En outre, en octobre 2017, le pays a lancé une nouvelle stratégie nationale en faveur des préservatifs, et élaboré des orientations et des conseils pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles. Nous avons également révisé la stratégie nationale de prévention du VIH conformément à la feuille de route et aux objectifs de la Coalition mondiale pour la prévention de l'infection à VIH, et nous employons maintenant à mettre en place un plan opérationnel pour guider les activités de prévention dans le cadre de cette stratégie.

Enfin, nous avons également élaboré à l'échelle du Gouvernement une nouvelle stratégie nationale pour les adolescentes et les jeunes femmes afin de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles face à l'infection à VIH, aux inégalités entre les sexes, à la violence sexiste et aux pratiques culturelles néfastes. Je suis fermement convaincu que, grâce à ces réalisations, le Malawi est en bonne voie pour atteindre la cible 90-90-90 définie dans la stratégie de riposte accélérée et la Déclaration d'engagement de 2016.

M. Salarzai (Afghanistan), Vice-Président, assume la présidence.

Tout en nous réjouissant de ces succès, il est important de noter qu'il reste de nombreux défis à relever dans le cadre des efforts collectifs que nous déployons pour mettre fin à l'épidémie du sida en tant que menace pour la santé publique tant au Malawi que dans de nombreux autres pays d'Afrique subsaharienne.

Comme l'indique clairement le rapport *Blind Spot* publié par ONUSIDA l'année dernière, l'accès et le recours aux services de dépistage et de traitement du VIH chez les garçons et les hommes sont anormalement faibles. La stigmatisation et la discrimination à l'égard des groupes de population clefs et vulnérables restent très répandues dans de nombreuses communautés.

Qui plus est, la baisse et l'imprévisibilité des ressources financières consacrées à la lutte contre le VIH et le sida, conjuguées à une moindre participation de la société civile, se sont traduites par une diminution des investissements dans la communication sur les changements sociaux et comportementaux, qui est pourtant essentielle pour parvenir à une réduction de 75 % des nouvelles infections à VIH d'ici à 2020, comme stipulé dans la Déclaration d'engagement de 2016. Si nous voulons vraiment franchir la dernière étape et toucher les malades non détectés, il nous faudra de nouvelles idées, non pas une répétition de ce que nous avons déjà fait.

Tout en reconnaissant l'immense contribution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, du Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida et du système des Nations Unies dans le cadre de la riposte nationale au sida, davantage d'investissements et d'efforts sont nécessaires pour renforcer la création de données et la gestion du savoir pour les interventions non biomédicales. En s'attaquant à ces défis, le Malawi pourra intensifier sensiblement ses efforts afin de réaliser la cible 90-90-90 définie dans la stratégie de riposte accélérée et la Déclaration d'engagement de 2016.

Les déclarations politiques sur le VIH/sida ont donné des résultats importants par le passé. Il n'est pas interdit de penser que la Déclaration de 2016 est l'un des engagements les plus audacieux quoique réalisables pris par la communauté internationale. Dans l'esprit de la solidarité mondiale, du partage des responsabilités et de la reddition des comptes, nous devons aller de l'avant avec une détermination et une volonté renouvelées afin de mettre fin au VIH/sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030. Le moment est venu d'agir.

M. Louis (Haïti) : Ma délégation voudrait en tout premier lieu saluer le rapport complet et exhaustif du Secrétaire général (A/72/815), intitulé à juste titre « Mettre la lutte contre le sida au service de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de la santé mondiale ». La délégation haïtienne salue également cette initiative combien louable de l'Assemblée générale

qui, fidèle à son mandat, organise cette réunion plénière pour examiner le rapport du Secrétaire général au regard des mécanismes mis en place pour la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et les déclarations politiques y relatives.

À mi-chemin de la période prévue pour remplir les engagements pris par l'Assemblée générale en juin 2016, dans le cadre de la stratégie d'accélération de la riposte, nous avons certes noté des progrès importants par rapport aux efforts collectifs et individuels visant à mettre fin d'ici à 2030 à l'épidémie du sida. Cependant, malgré ces progrès accomplis, la maladie est encore présente et constitue une source de préoccupation majeure pour tous les États Membres. Parmi ces préoccupations, citons la possibilité d'éliminer la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant; l'adoption d'une approche combinée de la prévention du VIH qui respecte et protège les droits des personnes les plus vulnérables; la stigmatisation, la discrimination, l'inégalité entre les sexes, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et autres inégalités sociales et économiques. Pour faire face efficacement à ces préoccupations, il nous faut prendre des mesures concrètes en vue de mettre à profit, sans délai, au service des pays, notamment des plus vulnérables, les nouvelles techniques de dépistage du VIH/sida et les combinaisons de traitement mis au point jusqu'à présent.

Ma délégation croit opportun de faire les observations suivantes au niveau national. Comme plusieurs pays, Haïti est en proie à une épidémie quasi généralisée de l'infection au VIH avec des répercussions énormes sur l'économie, les institutions, les familles, les individus, ne laissant aucun secteur ni aucune couche sociale intouchés. Néanmoins, selon la dernière enquête démographique *Santé 2017*, Haïti a pu baisser son taux de séroprévalence au sein de la population générale de 15 à 49 ans de 2,2 % à 2 %. Le nombre de personnes vivant avec le VIH actuellement est estimé à 147 154.

La lutte contre l'épidémie du VIH est une priorité constante pour le Gouvernement de la République d'Haïti, et c'est pourquoi le Gouvernement et ses partenaires tant au niveau du développement qu'au niveau de la société civile se sont engagés fortement à la mise en œuvre de la Déclaration politique de 2016. Notons, à cet égard, quelques progrès qui ont été réalisés depuis la réunion de haut niveau de juin 2016, notamment la formulation d'un plan stratégique national multisectoriel 2018-2023, et l'adoption et la mise en œuvre immédiate de la stratégie de dépistage et de traitement, ce

qui a permis de lever les critères d'accès au traitement. En outre, à ce jour, 86 % de personnes séropositives connaissent leur statut, ce qui est la première cible 90; 108 000 personnes testées positives ont été mises sous traitement antirétroviral, ce qui représente 85 % de la deuxième cible 90; et 65 % des personnes sous traitement ont déjà une charge virale indétectable.

Nous avons noté également l'adoption de plusieurs documents de politiques et de stratégies pour faciliter la mise en œuvre des interventions aux personnes à risque, comme, par exemple, la délégation des tâches, l'élaboration d'une stratégie communautaire avec la mise en place des agents de santé communautaire polyvalents, etc. De plus, le Gouvernement haïtien s'est engagé à éliminer la transmission de la mère à l'enfant d'ici à 2020. Plus de 80 % de toutes les femmes enceintes ont subi un dépistage du VIH, et parmi celles qui sont identifiées comme séropositives, 90 % reçoivent le traitement antirétroviral.

Qu'il me soit permis aussi de préciser que l'engagement du Gouvernement de la République d'Haïti à réduire le nombre de nouvelles infections a eu comme résultat une priorisation de la prévention et du traitement pour les populations clefs, notamment les professionnels du sexe, les adolescents, les jeunes femmes et les filles, tout en continuant à accélérer la mise en œuvre de « tester et traiter ».

Nous faisons face également à des défis majeurs, notamment la capacité de mobilisation des ressources domestiques adéquates; une meilleure coordination pour éviter la duplication du soutien des donateurs; le soutien du secteur privé pour un accroissement des investissements nationaux et de la pérennité; la mise en œuvre de politiques et actions concrètes, mesurables et effectives pour affronter la discrimination liée au VIH/sida, surtout celle visant les populations clefs et vulnérables; le traitement pédiatrique du VIH; l'adhérence des patients sous traitement; la prise en charge communautaire, etc...

Pour conclure, ma délégation se félicite des cinq recommandations du rapport du Secrétaire général qui présentent à la fois – et de façon pertinente – des éléments de diagnostic, de prévention et de traitement de l'épidémie du sida. La délégation haïtienne soutient pleinement ces recommandations et souhaite qu'elles ne restent et demeurent des vœux pieux, mais qu'elles soient suivies d'actions concrètes, visant la mise en œuvre effective des 10 engagements pris dans la Déclaration de 2016 sur le VIH, pour accélérer bien sûr une riposte

mondiale efficace de la lutte et atteindre notre objectif commun de mettre fin à la maladie d'ici à 2030.

Pour affronter adéquatement ces défis, le Gouvernement haïtien renouvelle son ferme engagement et sa détermination à atteindre les objectifs de 2020 et à mettre fin au sida comme menace de santé publique d'ici à 2030. Pour ce faire, le Gouvernement haïtien a récemment adopté avec ses partenaires nationaux et internationaux les objectifs 95-95-95 d'ici à 2020, atteignant ainsi plus tôt les objectifs de 2030.

Dans le but d'accélérer la prévention du VIH en vue de réduire les nouvelles infections de 75 %, Haïti s'est engagé à se joindre à la coalition des pays qui s'engagent à mettre en œuvre la feuille de route de la prévention du VIH pour 2020. Cette feuille de route met l'accent bien sûr sur les pays ayant un nombre élevé de nouvelles infections chez les adolescents et les adultes.

M^{me} Bakuramutsa (Rwanda) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom de ma délégation, me féliciter de la convocation de la présente séance deux ans après l'adoption de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida. Ma délégation tient aussi à remercier le Secrétaire général de son rapport, intitulé « Mettre la lutte contre le sida au service de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de la santé mondiale » (A/72/815).

Le Rwanda s'associe à la déclaration faite par le représentant de Kenya au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/72/PV.94).

À mi-chemin de la phase d'accélération de la riposte au sida, il est très satisfaisant de voir que des progrès ont été enregistrés à l'échelle mondiale concernant les engagements pris dans la Déclaration politique de 2016. Cela dit, les défis auxquels se heurtent la lutte mondiale contre l'épidémie de sida restent importants et tenaces, ce qui nécessite impérativement que la communauté internationale demeure résolument déterminée à trouver des solutions mondiales aux problèmes mondiaux qui entravent les efforts visant à atteindre notre objectif ultime.

La prévalence du VIH au Rwanda est restée stable – se situant à 3 % – au sein de la population adulte au cours de la dernière décennie, avec un taux d'incidence de 1,28 pour 1 000 personnes. Le Rwanda est en voie d'atteindre la cible de traitement 90-90-90 du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) d'ici à 2020 et passe désormais à la vitesse supérieure afin d'atteindre les cibles 95-95-95 de la

stratégie accélérée pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. Quatre-vingt-huit pour cent des personnes vivant avec le VIH ont été testés et connaissent leur statut, conformément à l'objectif ambitieux consistant à ce que 90 % de toutes les personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique.

Conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé, le Rwanda a adopté différentes stratégies qui ont permis aux personnes vivant avec le VIH/sida de bénéficier d'un traitement antirétroviral. Il s'agit, entre autres, de la stratégie visant à fournir un traitement antirétroviral à toutes les personnes diagnostiquées séropositives et du modèle de prestation de services différenciés visant à réduire la fréquence des visites cliniques des patients dans les services de santé, à synchroniser les services offerts à nos clients et à réduire la charge des prestataires de soins de santé.

Veiller à la bonne santé de la population est la priorité absolue du Rwanda, et cela va de pair avec la mise en oeuvre de l'objectif de développement durable 3 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, plus particulièrement, dans ce contexte, de la cible 3.3.

Nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général de redoubler d'efforts pour éliminer la tuberculose et les autres coïnfections et comorbidité au moyen de dispositifs de prestation de services intégrés et axés sur l'être humain et de partenariats, ainsi qu'en améliorant l'accès aux soins de santé primaires, ce qui permettra d'accélérer la riposte contre différentes maladies. À cet égard, plus de 90 % des citoyens rwandais bénéficient d'une assurance-santé grâce à la politique de couverture sanitaire universelle appliquée par le Rwanda. La mise en place d'un système d'assurance-maladie communautaire, alliée au travail des agents de santé communautaires et des partenaires locaux et mondiaux, a permis à un plus grand nombre de Rwandais d'avoir accès aux services de soins de santé primaires en raison du prix abordable des soins et des médicaments. L'accès aux soins de santé fait que, au Rwanda, 91 % des personnes sous traitement antirétroviral ont une charge virale supprimée. Avec cet objectif à l'esprit, différentes stratégies ont été mises en place pour continuer d'accroître la suppression de la charge virale, grâce à un appui renforcé à l'observance thérapeutique des patients bénéficiant de services liés au VIH au niveau des établissements de santé et au sein des communautés, à l'éducation par les pairs et à des

directives actualisées, l'accent étant mis sur les traitements ayant des effets secondaires moindres.

Outre l'accès aux soins de santé, une approche fondée sur l'égalité des sexes est évidemment nécessaire pour remédier aux disparités entre les sexes s'agissant du VIH/sida. C'est pourquoi l'intégration de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que question transversale demeure un objectif prioritaire pour le Rwanda.

En conclusion, le Rwanda est convaincu qu'une action collective pour relever les quatre grands défis suivants permettra de continuer de progresser dans la lutte contre le VIH et de venir à bout de l'épidémie de sida : premièrement, combler les lacunes financières identifiées afin de garantir la mise en oeuvre; deuxièmement, concevoir et mettre en place des dispositifs de prestation de services d'un bon rapport coût/efficacité et durables; troisièmement, assurer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et, quatrièmement, mettre davantage à profit les approches axées sur les données pour identifier les nouvelles infections.

Le Rwanda remercie ONUSIDA, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, entre autres partenaires, de leur partenariat et de leur collaboration continue, et reste engagé dans les efforts mondiaux pour mettre fin à l'épidémie de sida.

M. Kafle (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué cette séance importante. Je remercie aussi le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/72/815).

Je voudrais faire part des mesures importantes prises par le Népal pour améliorer, intensifier, moderniser et accélérer les services de prévention et de traitement du VIH, pour éliminer la discrimination, pour améliorer l'intégration du VIH dans d'autres services de santé et pour harmoniser nos efforts avec les objectifs de développement durable.

Six mois seulement après avoir pris ses engagements à l'Assemblée, le Népal a élaboré et commencé à mettre en oeuvre la HIVision 2020 Népal, plan stratégique national de lutte contre le VIH pour la période allant de 2016 à 2021 adopté à titre de stratégie d'accélération de la riposte. Il est entièrement conçu pour atteindre les cibles de traitement 90-90-90 d'ici à 2020. Concrètement, avec ce plan, le Gouvernement népalais

augmente ses investissements intérieurs pour la lutte contre le VIH en fournissant 50 % des médicaments antirétroviraux requis. Nous couvrirons 100 % de la fourniture de médicaments antirétroviraux vitaux pour le prochain exercice budgétaire. Notre programme est désormais principalement axé sur la prévention des nouvelles infections, outre le dépistage et la gestion des cas, par un partage des tâches entre le Gouvernement et la société civile – le Gouvernement travaillant à l'échelle nationale et les communautés faisant un travail de proximité. Pour prévenir la transmission verticale du VIH et garder les mères en bonne santé, les services de dépistage du VIH pour les femmes enceintes ont été amplifiés dans tout le pays.

En 2017, les nouvelles infections à VIH au Népal ont diminué de plus de 60 % par rapport à 2010. Notre objectif est de réduire les nouvelles infections de 75 % d'ici à 2020. Aujourd'hui, 63 % des personnes considérées comme vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique. Cela reste loin de l'objectif de 90 %. Avec la mise en oeuvre du test de dépistage du VIH effectué par les communautés, commencée il y a quelques semaines, le pourcentage de personnes connaissant leur statut sérologique devrait atteindre 90 % d'ici à 2020. À la suite de la mise en oeuvre par le Népal de sa stratégie de dépistage et de traitement, le nombre de personnes recevant un traitement antirétroviral a sensiblement augmenté. Notre objectif, qui est d'atteindre un taux de traitement de 90 % d'ici à 2020, est à notre portée. Le plan stratégique appelle à une action systématique et coordonnée des ministères d'exécution, en plus de celle du Ministère de la santé. Tous les ministères d'exécution pertinents ont un rôle à jouer dans la prévention du VIH. Ils peuvent notamment réduire la vulnérabilité, contribuer aux soins et au soutien des personnes touchées, protéger les droits de l'homme, réduire la discrimination et intégrer le VIH dans leurs programmes de développement respectifs.

Le Népal met également l'accent sur la lutte contre les pratiques inefficaces en intégrant effectivement les services liés au VIH au sein du système de santé du pays et au sein des programmes qui travaillent avec des groupes de population similaires dans les domaines de la lutte contre la tuberculose, de la santé sexuelle et procréative et de la santé maternelle et infantile, en particulier. Une autre priorité est d'investir davantage dans le renforcement des capacités du système communautaire en vue d'identifier, d'atteindre, de recommander et de garantir des soins continus. Notre objectif est de parvenir à une tolérance zéro d'ici à 2030 concernant la

discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH/sida. Nous sommes à mi-chemin de la période prévue pour remplir les engagements pris par l'Assemblée générale en 2016 dans le cadre de la stratégie d'accélération de la riposte. Le Népal a bon espoir qu'il sera mis fin à l'épidémie de VIH en tant que menace pour la santé publique dans le pays d'ici à 2020.

Ce que nous avons accompli jusqu'à présent est le résultat de l'action conjointe du Gouvernement, des partenaires de développement – en particulier le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme – du secteur privé et de réseaux communautaires spécifiques visant à améliorer et soutenir la réponse du pays au VIH pour les populations et avec les populations, puisque ce sont elles qui comptent le plus, sans laisser personne de côté. Le Népal apprécie à leur juste valeur cet appui et cette coopération, et attend avec intérêt de poursuivre son partenariat et sa collaboration avec la communauté internationale à cet égard.

M^{me} Khyne (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance pour examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de ses déclarations politiques ultérieures sur le VIH/sida.

Cette séance est très importante et fort opportune, car elle se tient alors que nous sommes à mi-chemin de la période prévue pour remplir les engagements pris par l'Assemblée générale en 2016 dans le cadre de la stratégie d'accélération de la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. Ma délégation remercie également le Secrétaire général de son rapport (A/72/815) et prend note des cinq recommandations y figurant, qui sont essentielles à la mise en oeuvre de notre riposte mondiale au VIH/sida. Le monde réalise des progrès importants pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. Davantage de personnes vivant avec le VIH ont accès à un traitement, et le nombre de décès a diminué. Toutefois, le rapport indique également que peu de progrès ont été accomplis dans la réduction du nombre des nouvelles infections.

En tant que pays accablé par le VIH et comptant parmi les plus durement touchés en Asie du Sud-Est, le Myanmar est résolument déterminé à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. Pour lutter contre le fléau du VIH/sida, nous avons placé la lutte contre le VIH en tête de notre programme de santé. Le VIH est considéré comme une des maladies prioritaires dans notre

plan national de santé pour la période 2017-2021. Nous avons également lancé le plan stratégique national sur le VIH/sida 2016-2020, qui propose une feuille de route pour accélérer la lutte nationale contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030.

Nous souscrivons pleinement à l'idée que le renforcement des systèmes de santé, de la participation du secteur privé et de la mobilisation de la communauté est indispensable pour assurer la qualité et la couverture des services de lutte contre le VIH. La protection des droits de l'homme et la promotion de l'égalité des sexes avec des cadres juridiques et politiques favorables et de la tolérance zéro à l'égard de la stigmatisation, de la discrimination et de la violence à l'encontre des personnes touchées par le VIH et le sida sont également d'une importance critique à cet égard. Dans le cadre de nos efforts pour atteindre la cible de traitement 90-90-90, les services essentiels concernant le VIH sont rendus disponibles dans l'ensemble du pays, notamment la prévention du VIH, l'intégration du dépistage du VIH et de la prestation de conseils, la prise en charge clinique du VIH, le traitement antirétroviral et l'approvisionnement en sang sûr, entre autres mesures. En 2017, plus de 117 000 personnes appartenant aux groupes de population clefs ont fait un test de dépistage du VIH et connu leur statut sérologique, et environ 70 % des personnes vivant avec le VIH ont par la suite reçu un traitement antirétroviral salvateur.

Dans l'objectif d'éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant d'ici à 2025, nous avons lancé des programmes de prévention de la transmission mère-enfant, et des progrès importants ont été accomplis à cet égard. La stratégie conjointe reliant les deux programmes nationaux sur la tuberculose et le VIH a également été mise en œuvre. Des services intégrés de lutte contre la tuberculose et le VIH sont désormais disponibles dans l'ensemble des 330 municipalités pour assurer un dépistage intensifié, une meilleure sensibilisation à la tuberculose et au VIH et le début immédiat d'un traitement. Le financement interne de la riposte nationale au VIH a augmenté au cours des dernières années. Pour l'exercice budgétaire 2017-2018, 14 millions de dollars ont été affectés au traitement antirétroviral. Ce montant est proche du niveau de cofinancement de 20 % exigé par le Fonds mondial. Malgré les prévisions de baisse générale de l'épidémie de VIH au niveau national, la tendance est inégale entre les régions et les États, et sa prévalence reste élevée parmi les groupes de population clefs au Myanmar.

Notre riposte mondiale n'est pas achevée, et l'épidémie de sida n'est pas vaincue. Nous avons besoin de partenariats plus solides et plus dynamiques entre les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé, entre autres, pour déterminer la voie à suivre. Ma délégation est d'avis que le perfectionnement et le renforcement du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida permettra de mieux appuyer la lutte mondiale contre le sida.

Enfin, ma délégation réaffirme qu'elle est résolument déterminée à mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 et appelle à l'engagement et à l'appui continus des donateurs internationaux pour atteindre cet objectif, qui reste à portée de main.

M. Bayyapu (Inde) (*parle en anglais*) : Alors que nous sommes à mi-chemin de la mise en œuvre de la Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, adoptée en 2016, il est impératif de faire le bilan des progrès accomplis et de réaffirmer notre engagement à poursuivre la lutte contre le VIH/sida.

Une action mondiale concertée et des engagements au niveau national ont permis d'accomplir des progrès mesurables en vue de contenir l'épidémie. Au niveau mondial, la majorité des personnes vivant avec le VIH reçoivent un traitement et le nombre de décès liés au sida a diminué d'un tiers depuis 2010. Nous comprenons que la pleine réalisation des cibles adoptées d'ici à 2020 exige d'accentuer nos efforts, et surtout de mobiliser la volonté politique nécessaire pour garantir l'expansion d'approches communautaires et centrées sur la personne en matière de traitement du VIH, créer un lien immédiat et durable avec les soins et promouvoir l'observance thérapeutique. Le déploiement rapide de nouvelles combinaisons plus efficaces en matière de dépistage et de traitement reste essentiel.

L'Inde, qui était menacée par les conséquences désastreuses de l'épidémie de sida il y a une quinzaine d'années, est parvenue à relever le défi. Le nombre de décès liés au sida a diminué de près de 55 % depuis 2007. Le nombre de nouvelles infections à VIH a diminué de 66 % depuis 2000. Au total, 1,62 million de personnes vivant avec le VIH ont été dépistées en Inde et connaissent leur statut sérologique, tandis que 1,2 million de personnes vivant avec le VIH reçoivent un traitement. Le dépistage de 20,5 millions de femmes enceintes a permis d'accomplir des progrès considérables dans la lutte contre la transmission de la mère à

l'enfant. L'Inde a créé le plus vaste partenariat mondial entre les secteurs public et privé en ce qui concerne l'évaluation de la charge virale et le suivi des patients sous traitement antirétroviral. Des synergies ont été créées entre les programmes de lutte contre le VIH et la tuberculose pour lutter efficacement contre les deux maladies et les éliminer d'ici à une date donnée. Des interventions ciblées basées sur une collaboration étroite avec les communautés et la société civile, les fonds nécessaires venant du Gouvernement, ont permis de fournir des services essentiels et vitaux aux populations touchées.

L'accès à des médicaments abordables a joué un rôle crucial dans les progrès accomplis par l'Inde en matière de lutte contre l'épidémie de VIH/sida. Les médicaments génériques à faible coût produits par l'industrie pharmaceutique indienne ont joué un rôle clef dans l'amélioration de l'accès au traitement du VIH, non seulement en Inde, mais également dans d'autres parties du monde, en particulier dans les pays en développement les plus durement touchés par la maladie. Plus de 80 % des médicaments antirétroviraux utilisés dans le monde sont fournis par l'industrie pharmaceutique indienne. L'accessibilité et le coût abordable des médicaments sauvent des millions de vies dans le monde entier.

À cette occasion, nous tenons à remercier le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida de l'efficacité avec laquelle il a mobilisé le monde contre le VIH/sida. Les enseignements tirés de ce cas d'école en matière de santé publique continueront d'enrichir et d'informer nos stratégies de lutte contre d'autres épidémies mondiales.

M^{me} Van Munster (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne au nom de ses États membres (voir A/72/PV.94).

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/72/815).

En tant que pays connu pour son approche pragmatique en matière de lutte contre le VIH/sida, nous voudrions souligner certains éléments qui sont à nos yeux essentiels dans la lutte contre le VIH et le sida. Ils comprennent notamment la nécessité de mener une action sans exclusive et basée sur des preuves; la nécessité de mettre en place une approche fondée sur les droits de l'homme qui englobe la santé et les droits sexuels et procréatifs; et la nécessité de mettre en place

une approche centrée sur la personne. Après tout, il s'agit de personnes et elles doivent être au centre de la lutte contre le sida.

Fort de cette approche, il s'ensuit naturellement que nous devons parler des groupes de population clefs : les jeunes, les femmes et les filles, les migrants, les prisonniers, les usagers de drogues injectables, les travailleurs du sexe et les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes. Ces catégories sont les plus exposées à l'infection. Si nous voulons véritablement éliminer l'épidémie et ne laisser personne de côté, nous devons éliminer la stigmatisation et la discrimination contre ces groupes et leur permettre de faire entendre leur voix. En conséquence, nous devons permettre aux représentants de ces groupes de collaborer activement avec les décideurs, les scientifiques, les médecins, les acteurs politiques et les représentants des gouvernements. Nous ne devons pas nous contenter de parler, nous devons également agir, et les Pays-Bas accomplissent des progrès à cet égard. Par exemple, grâce à nos programmes de réduction des risques, le taux de transmission du VIH/sida chez les usagers de drogues injectables est actuellement proche de zéro.

Nous sommes à mi-chemin de la phase de mise en œuvre de nos engagements pris à l'ONU à l'occasion de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida tenue en 2016. Le moment est venu de faire le bilan des progrès accomplis à ce jour et d'utiliser le temps qui nous reste pour continuer d'appliquer des politiques efficaces basées sur des preuves afin d'atteindre nos objectifs. En effet, en dépit des progrès accomplis au niveau mondial, il reste beaucoup à faire. Le sida n'a pas encore disparu. Ce n'est qu'en collaborant concrètement, en échangeant nos meilleures pratiques et en prenant connaissance de la recherche scientifique que nous atteindrons les cibles fixées durant la réunion de haut niveau sur le VIH/sida qui s'est tenue ici même, à New York.

Nous sommes fiers d'informer l'Assemblée que l'occasion parfaite d'évaluer plus complètement nos travaux se présentera sur notre sol, car la prochaine Conférence internationale sur le sida se déroulera à Amsterdam du 23 au 27 juillet. Son thème est « Briser des barrières, construire des ponts ». Nous accueillons tous les membres à Amsterdam et les encourageons à partager, à apprendre et à s'encourager mutuellement afin que nous puissions atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et mettre fin à l'épidémie de sida.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 10 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/72/L.56)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines, qui va présenter le projet de résolution A/72/L.56.

M. Locsin (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de présenter ce projet de résolution à l'occasion de la Journée internationale des envois de fonds à la famille, dont le texte est publié sous la cote A/72/L.56, au nom des quatre auteurs principaux du projet de résolution, à savoir l'Algérie, le Guatemala, Madagascar et ma propre délégation des Philippines. Nous sommes fiers d'avoir collaboré étroitement avec nos partenaires pour arriver à ce moment historique.

Le projet de résolution est parrainé par 38 délégations – des amis et partenaires de toutes les régions du monde. Nous remercions tous les États Membres de leur participation active et de leurs contributions constructives durant les cinq cycles de consultations informelles et les négociations bilatérales organisées ces dernières semaines. Ensemble, l'Algérie, le Guatemala, Madagascar et les Philippines se sont efforcés de prendre en compte les vues, les préoccupations, les contributions et les suggestions dont ont fait part un grand nombre de délégations dans le cadre de consultations ouvertes, sans exclusive et transparentes.

Le projet de résolution vise à reconnaître le lien entre les envois de fonds et le développement durable et à y sensibiliser l'opinion mondiale, ainsi qu'à reconnaître la contribution fondamentale des travailleurs migrants au bien-être de leurs familles et de leurs communautés d'origine. La Journée internationale des envois de fonds à la famille nous offre la possibilité de nous rassembler en tant que communauté mondiale pour reconnaître les

efforts que déploient des millions de migrants dont les envois de fonds permettent d'améliorer la vie de leurs familles et de créer un avenir rempli d'espoir pour leurs enfants.

Le volume mondial des envois de fonds est impressionnant. Au total, 466 milliards de dollars ont été envoyés vers les pays en développement en tant qu'envois de fonds en 2017, ce qui représente une augmentation de plus de 8,5% par rapport à 2016 et une somme plus de trois fois supérieure au montant de l'aide publique au développement. Durant la période 2015-2030 fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, les envois de fonds vers les pays en développement devraient dépasser un montant total de 6 500 milliards de dollars.

Les envois de fonds sont des fonds privés, qui sont transférés par le biais de canaux privés. Représentant plus de 50% des revenus des familles, ils aident à faire vivre 800 millions de personnes. Ils ont un effet transformateur en faveur de l'ensemble des objectifs de développement durable, car ils appuient les stratégies de développement à long terme, en particulier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté des ménages et leur accès aux services de base, et favorisent les investissements locaux susceptibles d'encourager l'esprit d'entreprise et l'inclusion financière, en particulier dans les zones rurales des pays en développement, où les taux de pauvreté sont les plus élevés.

Au-delà de l'accent mis sur le volume global des flux d'envois de fonds, ce qui compte le plus n'est pas mesuré en millions ou en milliards, mais en montants individuels de 200 ou 300 dollars envoyés au pays régulièrement et systématiquement. Ces montants représentent 60% du revenu total des ménages et, si mobilisés, peuvent améliorer effectivement le niveau de vie des communautés d'origine des migrants.

Cette initiative a été approuvée dans un premier temps par la trente-huitième session du Conseil d'administration du Fonds international de développement agricole (FIDA), qui a proclamé le 16 juin Journée internationale des envois de fonds à la famille. Nous nous réjouissons du fait que, grâce à l'adoption du projet de résolution A/72/L.56, cette journée sera universellement reconnue et que le FIDA continuera à en faciliter la célébration par toutes les parties prenantes, notamment au travers du Forum mondial sur les transferts d'argent, l'investissement et le développement.

Au nom de l'Algérie, du Guatemala, de Madagascar et des Philippines, je demande à présent humblement que tous les États Membres adoptent par consensus le projet de résolution A/72/L.56, intitulé « Journée internationale des envois de fonds à la famille ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/72/L.56, intitulé « Journée internationale des envois de fonds à la famille ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/72/L.56, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Australie, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Chine, Costa Rica, Égypte, Fédération de Russie, Guyana, Inde, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Malawi, Mexique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Paraguay, République de Moldova, Samoa, Singapour, Soudan, Thaïlande, Timor-Leste, Uruguay et Viet Nam.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/72/L.56?

Le projet de résolution A/72/L.56 est adopté (résolution 72/281).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Bagwell (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout en nous associant au consensus sur la résolution 72/281, nous aimerions clarifier plusieurs points importants.

En ce qui concerne les références au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba qui figurent dans la résolution, nous soulignons que le Programme 2030 et le Programme d'action sont des documents non contraignants qui ne créent pas de droits ni d'obligations en droit international. Les États-Unis reconnaissent que le Programme 2030 est un cadre mondial pour le développement durable qui peut aider les pays à œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité dans le monde. Nous nous

félicitons de l'appel dans le Programme 2030 à la responsabilité partagée, y compris la responsabilité nationale, et soulignons que tous les pays ont un rôle à jouer dans la réalisation de sa vision. Le Programme 2030 reconnaît que chaque pays doit s'efforcer de le mettre en œuvre conformément à ses propres politiques et priorités nationales.

Les États-Unis soulignent également que le paragraphe 18 du Programme 2030 appelle les pays à mettre en œuvre le Programme d'une manière compatible avec les droits et obligations des États en vertu du droit international. Nous soulignons également notre reconnaissance mutuelle mentionnée au paragraphe 58 du Programme 2030 selon laquelle la mise en œuvre du Programme doit respecter, sans y porter préjudice, l'indépendance des mandats des autres processus et institutions, notamment les négociations en cours, et qu'elle ne préjuge ni ne sert de précédent pour les décisions et les actions en cours dans d'autres instances. Par exemple, le Programme 2030 ne constitue pas un engagement à fournir un nouvel accès au marché des biens ou services. La résolution n'interprète ni ne modifie les accords ou décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Nous saisissons cette occasion pour apporter quelques précisions importantes concernant la réaffirmation du Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous notons en particulier que l'essentiel du libellé relatif au commerce dans le document final du Programme d'action d'Addis-Abeba a été rendu caduc par les événements qui se sont produits depuis juillet 2015 et n'a aucune incidence, et que notre réaffirmation du document final est sans effet sur les travaux et les négociations en cours relatifs au commerce. De fait, certains de ces événements sont intervenus quelques mois seulement après la publication du document final.

En garantissant que les envois de fonds continuent d'affluer par le biais de canaux réglementés, nous répondons à un double objectif, à savoir mettre fin à l'abus du système financier par des acteurs illicites et donner accès à des fonds dans les régions qui en ont besoin. Les États-Unis appuient l'application rigoureuse des normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par toutes les juridictions, y compris celles relatives à la réglementation, à la supervision et à la mise en œuvre des obligations qui incombent aux sociétés de transfert de fonds en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le

financement du terrorisme. L'application effective de ces normes favorise la transparence mais aussi l'inclusion financières. Cela étant, la mention des migrants et des migrations sans aucun qualificatif est inacceptable pour nous. L'ONU ne doit pas reconnaître les migrations irrégulières ou illégales comme une contribution positive au développement, car elles sont contraires à la législation nationale. Les États-Unis doivent donc se dissocier du consensus sur ce libellé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Nous allons maintenant entendre les déclarations faisant suite à l'adoption de la résolution 72/281.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Au nom du Guatemala, qui est l'un des principaux auteurs de la résolution 72/281, qui établit le 16 juin comme Journée internationale des envois de fonds à la famille, je tiens à remercier toutes les délégations qui ont pris part aux consultations. Le document issu du consensus reconnaît que les envois de fonds à la famille contribuent au développement durable de nos peuples.

Les envois de fonds peuvent permettre de réduire la pauvreté des ménages dans les communautés d'origine des migrants et contribuer plus largement à la réalisation des autres objectifs de développement durable, par exemple en facilitant l'accès à la santé, à l'éducation, à la construction de logements et aux nouvelles technologies, et ils peuvent servir de porte d'accès aux services financiers formels.

Au Guatemala, 11 % environ du produit intérieur brut provient des envois de fonds envoyés dans le pays, lesquels profitent à plus de 6,2 millions de personnes, selon l'enquête sur les migrations et les envois de fonds réalisée en 2016 par l'Organisation internationale pour les migrations. Le contexte économique mondial met en exergue le caractère fragile des envois de fonds, qui sont éminemment nécessaires à la survie de nombreuses personnes mais qui, dans le même temps, sont très vulnérables à de multiples chocs externes, comme les fluctuations du taux de change des devises ou les migrations.

Si, dans les années à venir, les envois de fonds venaient à diminuer du fait de chocs externes, cela risquerait d'aggraver la pauvreté qui, en 2016, touchait près de 60 % de la population, car les familles récipiendaires dépendent de ces revenus pour assurer leurs besoins fondamentaux. Le fait que tant de personnes

dépendent des envois de fonds dans mon pays est un signe que nous devons promouvoir des investissements diversifiés dans les secteurs productifs et, ainsi, réduire la vulnérabilité des familles et du pays face à l'instabilité des envois de fonds. S'il est un domaine dans lequel le Gouvernement peut appuyer les familles qui envoient ou reçoivent ces fonds, c'est celui de l'éducation et du conseil financiers, afin d'encourager l'épargne et l'investissement. Il est important de concevoir des politiques d'appui aux communautés récipiendaires d'envois de fonds, qui permettent de compenser une éventuelle baisse des revenus issus de ces envois de fonds.

L'adoption de la résolution 72/281, sur la Journée internationale des envois de fonds à la famille, est une occasion importante qui vient, de surcroît, nous rappeler tout particulièrement l'effort des migrants, puisqu'ils contribuent à la société dans laquelle ils vivent, tout en participant au soutien de leurs familles. En outre, cette occasion nous permet de souligner l'importance de continuer à plaider en faveur des intérêts et des droits des familles et communautés récipiendaires, ainsi que de tous ceux qui bénéficient directement des envois de fonds.

M. Soriano Mena (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador se félicite de l'initiative, inscrite dans la résolution 72/281, de proclamer le 16 juin Journée internationale des envois de fonds à la famille, et nous sommes heureux que cette résolution ait été adoptée par consensus à la présente séance plénière de l'Assemblée générale. Par ailleurs, nous remercions le groupe de délégations à l'origine de cette initiative du travail accompli pour négocier le texte de la résolution et réunir le consensus.

El Salvador attache une grande importance à la question des envois de fonds, qui représentent un pourcentage considérable de notre produit intérieur brut et sont le fruit du travail ardu et de la contribution positive de nombreux travailleurs migrants et de leurs familles, indépendamment de leur statut migratoire, avec de fortes retombées potentielles pour le développement durable des pays d'origine, de transit et de destination. Nous soulignons que ces fonds sont des fonds privés et ne doivent en aucune circonstance être assimilés à d'autres types de flux financiers, comme nous l'avons établi dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. C'est pourquoi nous estimons que la célébration d'une telle Journée est de la plus haute importance.

El Salvador est prêt à donner le plus de résonance possible à cette célébration, et nous sommes disposés à collaborer avec toutes les entités concernées à la mise en œuvre et au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des engagements inclus dans les objectifs de développement durable et leurs cibles, notamment ceux liés à notre volonté de faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %.

Dans le même ordre d'idées, nous lançons un appel à la communauté internationale pour que, avec son appui, nous parvenions ensemble à atteindre ces objectifs communs.

Une fois encore, en tant que coauteur de cette initiative, El Salvador se félicite de l'appui exprimé et de l'adoption de la résolution.

La séance est levée à 17 h 15.